

DECLARATION DES PARTICIPANTS AUX NEGOCIATIONS DE PAIX SUR LE BURUNDI IMPLIQUANT TOUTES LES PARTIES AU CONFLIT BURUNDAIS

A l'invitation du Mwalimu Julius K. Nyerere, le facilitateur des Négociations de Paix sur le Burundi, nous, responsables/représentants des parties prenantes au conflit à savoir: le gouvernement burundais, l'Assemblée nationale, le FRODEBU, l'UPRONA, le CNDD, le PARENA, le PL, le PIT, le PSD, l'ABASA, l'INKINZO, l'AV-INTWARI, le PRP, le PP, le RPB, le PALIPEHUTU, le FROLINA, en présence des représentants des organisations de la société civile suivante: la chambre de commerce, l'Association des femmes et l'organisation des jeunes;

Conscients de notre responsabilité historique, nous partageons la même conviction que nous devons au peuple burundais, aux générations actuelles et futures, de créer un climat de paix durable dans notre pays et de mettre fin au cycle constant de la violence et de la tuerie fratricide qui a affligé le Burundi pendant longtemps;

Conscients de la souffrance de notre peuple, nous sommes déterminés à exercer, individuellement et collectivement, le leadership responsable dans le but de mettre fin à cette souffrance et à créer les conditions de la coexistence pacifique sur la base des valeurs démocratiques et de sécurité pour tous.

- i) Nous nous engageons solennellement à mener de sérieuses négociations jusqu'à ce nous parvenons à une solution juste et durable à cette crise dans notre pays.
- ii) Nous nous engageons à résoudre le conflit burundais par des voies pacifiques et de mettre fin à toutes les formes de violence.
- iii) En conséquence, toutes les parties armées au conflit déclarent une suspension des hostilités à compter du 20 juillet 1998 au plus tard.

En application des décisions susmentionnées, nous nous engageons, individuellement et collectivement à revenir à Arusha le 20 juillet 1998 pour entamer la deuxième session de nos négociations convoquée par le facilitateur.

Nous convenons en outre que les questions soumises aux négociations seront comme suit:

1. Nature du conflit Burundais et les problèmes de génocide et de l'exclusion et leurs solutions.

2. Démocratie et bonne gouvernance; les systèmes institutionnels; les systèmes constitutionnels; la question de la justice et la lutte contre l'impunité; le système judiciaire, le système administratif et les institutions de transition.

→ 3. Paix et sécurité pour tous; la question des forces de sécurité publique et de défense; la cessation des hostilités; les dispositions pour le cessez-le-feu permanent. *arrangements*

4. Réhabilitation et réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées; la reconstruction et le développement économique et social.

5. Les garanties pour la mise en oeuvre de l'accord découlant des Négociations de Paix sur le Burundi.

Par conséquent, il est décidé de mettre sur pied les commissions suivantes:

1. La Commission sur la nature du conflit burundais, les problèmes de génocide et de l'exclusion et leurs solutions.

2. La Commission sur la démocratie et la bonne gouvernance.

3. La Commission sur la paix et la sécurité pour tous.

4. La Commission sur la reconstruction et le développement économique

5. La Commission sur les garanties pour la mise en oeuvre de l'accord découlant des négociations de paix sur le Burundi.

Afin d'assurer le bon déroulement des négociations, les parties conviennent d'adopter au moment opportun, un document que le facilitateur présentera sur la méthodologie, le calendrier, l'organisation et les dispositions administratives et le règlement intérieur. Ce règlement traitera notamment des questions de participation, de la conduite des délibérations, du code de conduite des participants, du rôle des différents protagonistes, de l'organisation du secrétariat, des langues de travail, des communications et des moyens logistiques.

Enfin, nous exprimons notre satisfaction du progrès qui a été accompli lors de la première session de nos négociations de paix à Arusha. A cet égard, nous remercions les chefs d'Etat et de gouvernement de la région, les représentants des Secrétaires généraux de l'OUA et des Nations Unies pour leur encouragement et leur soutien qu'ils nous ont manifestés lors de la cérémonie inaugurale de ces négociations de paix. Nous voudrions également exprimer nos remerciements au gouvernement et au peuple de la République unie de Tanzanie pour accueil et hospitalité chaleureuse qui ont été réservés à toutes les délégations.

De manière plus spéciale, nous voudrions exprimer notre appréciation et notre profonde gratitude au facilitateur Mwalimu K. Nyerere pour sa patience et son engagement à la recherche d'une paix juste et durable pour le Burundi.

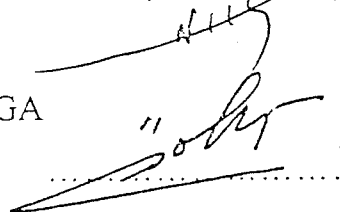
Fait à Arusha le 21 juin 1998.

1. GOUVERNEMENT DU BURUNDI
M. AMBROSE NIYONSABA
CHEF DE DELEGATION

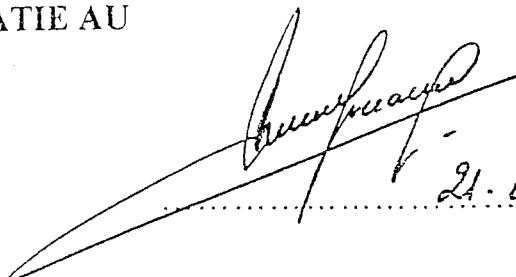
Nous avons des réserves sur :
- le lieu de la prochaine session
- la formulation concernant la
suspension des hostilités qui
doivent mentionner uniquement
les factions armées.

 21.06.98

2. ASSEMBLEE NATIONALE
M. ALPHONSE NAHINDAVYI-NDANGA
CHEF DE DELEGATION

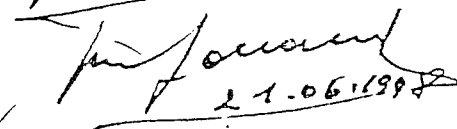
 21.06.98

3. FRONT POUR LA DEMOCRATIE AU
BURUNDI (FRODEBU)
DR. JEAN MINANI
CHEF DE DELEGATION

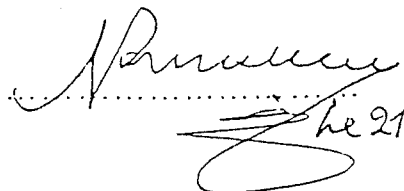
 21.06.1998

4. UNION POUR LE PROGRES NATIONAL
(UPRONA)
M. BARARUNYERETSE LIBERE
CHEF DE DELEGATION

Reserves expresses à la
p. 1, 2 et 3, ptiii et à la
p. 2, 3 sur le rôle de la
société civile, la suspension
des hostilités et le lieu de
la prochaine session

 21.06.1998

5. CONSEIL NATIONAL POUR LA DEFENSE
DE LA DEMOCRATIE
M. LEONARD NYANGOMA
CHEF DE DELEGATION

 le 21.06.1998

6. PARTI POUR LE REDRESSEMENT NATIONAL

S.E. JEAN BAPTISTE BAGAZA

CHEF DE DELEGATION

P.O. Jean Bagaza
21 juin 1998.

7. ABASA : ALLIANCE ~~BURUNDI~~ BURUNDO - AFRICAINE

POUR LE SALUT

AMBASSADEUR NSANZE TERENCE

CHEF DE DELEGATION

Terence Nsanze 21/6/98.

8. AV-INTWARI

PROF. DR. ANDRE NKUNDIKIJE

CHEF DE DELEGATION

Sous 4 réserves expresses:
1) point iii, p.1. " factions armées "
2) Lieu des négociations à déterminer -
3) page 2, 3) " Si'ociété et sécurité au Burundi " (1 Commission)
4) Ce Commission: restauration d'un environ-
nement favorable aux négociations
(levée des sanctions)
Andre Nkundikije 21/06/98

9. FRONT POUR LA LIBÉRATION NATIONALE

M. KARUMBA JOSEPH

CHEF DE DELEGATION

Joseph Karumba
21 juin 98

10. INKINZO

M. KAMO PASCAL

CHEF DE DELEGATION

Pascal Kamo le 21/6/98.

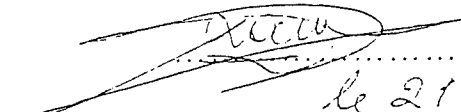
pour réserve de revoir les points suivants: * société civile (participation aux négociations)
* le lieu de la deuxième session à déterminer
* la suspension des hostilités (après 1 point iii.)

11. PARTI POUR LA LIBÉRATION DU PEUPLE

HUTU DU BURUNDI

M. SEZOYA ANTOINE

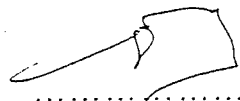
CHEF DE DELEGATION


le 21. 6. 1998

12. PARTI INDEPENDANT DES TRAVAILLEURS

M. ETIENNE NYAHOZA

CHEF DE DELEGATION


21. 6. 98

Le PIT signe sous quatre noms différents :

1) P.A. : factions armées

2) triangles négociateurs et médiateurs

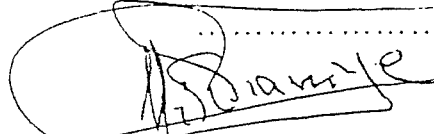
3) P.A. : gendarmes et policiers

4) P.A. : membres du mouvement de libération nationale (MLN) (sans nom complet)

13. PARTI LIBÉRAL

M. NIKOBAMYE GAETAN

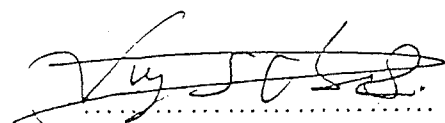
CHEF DE DELEGATION


21/6/98

14. PARTI DU PEUPLE

M. NIYONKURU SCHADRACK

CHEF DE DELEGATION

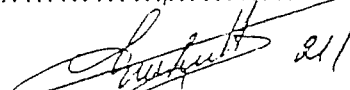

21. 06. 1998

DU PEUPLE

15. PARTI POUR LA RÉCONCILIATION POPULAIRE

M. MATHIAS HITIMANA

CHEF DE DELEGATION

GRUKWISHAKA Albert

21/06/98

réserve sur le rôle de la société civile et la suspension de hostilité

16. PARTI SOCIAL DEMOCRATE

M. GODEFROY HAKIZIMANA

CHEF DE DELEGATION

[Signature] 21/06/98

Reserves expressees à la page 4, paragraphe 1 et paragraphe 3 et paragraphe 4, sur le rôle de la Société civile, la suspension des hostilités et le lieu de la prochaine réunion y compris la levée des sanctions pour améliorer l'atmosphère des travaux.

17. RASSEMBLEMENT DU PEUPLE BURUNDAIS

M. BALTHAZAR BIGIRIMANA

CHEF DE DELEGATION

[Signature]
21/06/98